



**POUR UN DROIT DES AFFAIRES
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE**

L'ASSOCIATION POUR L'EFFICACITÉ DU DROIT ET DE LA JUSTICE DANS L'ESPACE DE L'OHADA (AEDJ)

L'AEDJ est une Association de droit français (Loi 1901) ayant pour but de faire des recherches de terrain portant sur les aspects socio-juridiques de l'environnement économique de l'espace de l'OHADA, afin de faire des propositions de solutions appropriées et adaptées aux difficultés d'application du droit économique.

Président : Joseph KAMGA

Secrétaire Général : Boubou KEITA

Présentation générale

L'association pour l'Efficacité du Droit et de la Justice dans l'espace de l'OHADA (AEDJ) a été créée par des doctorants africains étudiant dans les universités françaises et africaines, par trois magistrats et deux avocats africains exerçant au Cameroun. Elle est une association internationale à vocation régionale (espace de l'OHADA) dont les membres sont essentiellement les ressortissants des États Parties au traité institutif de l'OHADA.

Sa mission est de créer un cadre d'activité au réseau d'études, de recherches et de propositions sur l'efficacité du Droit et de la Justice dans les États Parties au traité de l'OHADA, d'établir des liens personnels réguliers entre les juristes et les autres professionnels attachés à l'efficacité de la Justice dans l'espace OHADA ; de travailler à trouver des solutions appropriées et innovantes qui contribueraient à cultiver chez les justiciables de l'espace OHADA le réflexe de recourir au juge ou aux techniques alternatives de règlement des différends (voir article 3 des statuts).

Motivations de la création de l'Association

Partant du constat unanime que le droit harmonisé de l'OHADA est un formidable outil au service du développement économique de l'Afrique, les membres fondateurs de l'AEDJ ont entendu mobiliser les énergies et l'expertise des personnes de bonne volonté afin de trouver des réponses adaptées aux difficultés et aux obstacles à l'affermissement de l'état de droit économique dans les États Parties au Traité de l'OHADA.

Pour y parvenir, l'AEDJ a choisi d'accueillir comme membres toutes les personnes compétentes qui manifestent clairement leur adhésion à ses statuts et à son projet associatif.

L'AEDJ a également institué en son sein un comité scientifique composé d'éminents juristes africains et étrangers, chargé d'apporter des réponses appropriées et adaptées aux questions conceptualisées par le Bureau sur la base des enquêtes de terrain.

Structure de l'Association

L'AEDJ est composée de personnes physiques et morales qui doivent être des juristes, des économistes, des sociologues et d'autres personnes qui manifestent un intérêt avéré pour l'efficacité du droit et de la justice. L'association compte aujourd'hui un réseau de 92 membres actifs, personnes physiques résidant dans 15 pays différents, dont 12 États Parties au traité de l'OHADA, en Belgique, au Canada, en France, et deux membres personnes morales, dont une de droit public (Juriscope) et une de droit privé (Cabinet Pierre BOUBOU – Douala Cameroun).

L'Association est administrée par un conseil d'administration dont est issu le Bureau, qui agit au quotidien et de manière désintéressée pour le compte et au nom de l'AEDJ. Ce Bureau est principalement animé par le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier. Le Conseil d'administration est épaulé par deux organes consultatifs : le comité scientifique et le comité d'honneur de l'AEDJ.

Activités et partenariats de l'Association

Pour la mise en œuvre du projet associatif adopté le 17 septembre 2011, l'AEDJ travaille actuellement sur plusieurs projets dont les principaux sont : les recherches de terrain (enquête auprès des acteurs économiques de l'espace de l'OHADA – secteur informel et secteur formel), l'organisation en 2012 d'un colloque international à Paris, et de deux séminaires dans deux États Parties au traité de l'OHADA (Cameroun et Sénégal).

Pour réaliser ces projets, tous orientés sur l'application du droit, l'AEDJ envisage de travailler en association avec Juriscope, en partenariat avec l'Institut de Recherches Juridiques de la Sorbonne (IRJS) pour le colloque international, l'Association Henri Capitant et l'INEADEC pour les séminaires dans les États Parties au traité de l'OHADA. De même, pour accomplir ses missions dans la sérénité nécessaire, l'AEDJ a sollicité le soutien institutionnel du Secrétariat Permanent de l'OHADA.

Association pour l'Efficacité du Droit et de la Justice dans l'espace de l'OHADA
26 rue Beaunier • Chez M. Hervé KEOU • 75014 Paris • Téléphone : +33(0) 681277910

aedj.ohada@gmail.com

RNA : W751211271 – Journal officiel n°0036 du 03/09/2011 (annonce n° 00906)

N° SIREN : 535 246 771 - N° SIRET : 535 246 77100013